



**MOUTIER
ROZEILLE**

BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES N° 34

Décembre 2020

Le mot du Maire

Chères habitantes et chers habitants de Moutier-Rozeille,

Tout d'abord, je tiens à vous remercier pour ma réélection et celle d'une majorité de l'ancienne équipe. Vous en êtes les acteurs et je suis conscient de la confiance que vous nous avez renouvelée.

Ensuite, j'ai une pensée sincère pour ceux et celle qui ont souhaité nous quitter pour des raisons personnelles, et aussi pour celui qui même avec une majorité de voix n'a pas été réélu. Je les remercie chaleureusement du travail accompli.

Je félicite les personnes nouvellement élues et je leur souhaite beaucoup de courage et d'épanouissement pour cette mandature qui a commencé dans des conditions exceptionnelles et qui, je le pressens, sera difficile.

Je tiens aussi à remercier tout particulièrement Monsieur Gilbert BERGER qui a été adjoint pendant plus de dix-neuf ans et qui a œuvré avec une indéfectibilité exemplaire.

Pour notre commune comme pour toute la France, l'année 2020 a été impactée, dans l'urgence, par l'arrivée du coronavirus. Les élections municipales ont été maintenues en mars mais l'installation du conseil a été repoussée jusqu'à la fin du mois de mai. La fermeture temporaire de notre école était une obligation faute de masques, de gel hydroalcoolique,

de produits désinfectants virucides et aussi en raison du protocole drastique imposé par l'Education nationale.

Nous avons cumulé beaucoup de retard notamment dans les dossiers d'urbanisme, d'installation des diverses commissions intercommunales, de l'entretien de la commune et bien d'autres choses qui seront progressivement rattrapées.

Cependant, nous n'avons pas baissé les bras, nous avons réussi, grâce à l'engagement des personnels, comme à celui du conseil municipal ancien et nouveau, à assurer un minimum de service public dans des conditions très difficiles.

Bien évidemment, toutes les actions sont perfectibles. Devant l'imprévisible et l'impact alarmiste des médias comme face aux différents protocoles élaborés dans l'urgence et très changeants, nous nous sommes adaptés au mieux. Le retour d'expérience nous a permis d'être mieux armés et d'anticiper la nouvelle vague du coronavirus.

Nous avons été prêts ! Suivant les différents protocoles, l'école, la mairie, l'agence postale communale et l'entretien des espaces verts sont totalement ou partiellement assurés. Aussi, continuez à être vigilants et à respecter les gestes barrières même si la période va inciter au relâchement.

Du 15 au 21 février 2020, nous avons accueilli des étudiants en Master d'arts appliqués qui ont porté un regard extérieur et délivré une réflexion sur des orientations possibles pour la mise en valeur et la conservation du patrimoine de la commune, sur le thème « 2400 ans d'histoire à Moutier-Rozeille ». Le rendu de ce stage s'est tenu en comité restreint le samedi 19 septembre 2020 à 16H00 dans la salle des fêtes de Moutier-Rozeille.

Vous n'avez pas pu participer à ce rendu de stage d'une grande importance, mais sachez que nous avons tenu compte de toutes vos propositions sur le devenir du patrimoine, et merci de vous être impliqués dans la vie de la commune et d'avoir soutenu les projets qui vous paraissaient les plus importants. Vous êtes toutes et tous très cordialement remerciés.

Les étudiants ont édité un livret récapitulatif l'ensemble de ces projets.

Des exemplaires de ce livret sont à votre disposition à la mairie et un extrait vous est présenté en page centrale de ce bulletin.

Tous les thèmes ont été retenus, des priorités ont été actées, notamment concernant l'aménagement du site des fouilles, la liaison pédestre avec le site à partir du centre Bourg et aussi, la réfection du mur de l'église.

A part quelques opérations mineures, rien n'est finalisé. Nous allons désormais monter un dossier avec l'aide de diverses institutions, collectivités, associations et partenaires pour programmer les différentes phases et estimer le coût pour la commune et vous le présenter.

C'est un objectif qui demandera du temps et de l'énergie. Il faudra réunir tous les acteurs dès la fin des contraintes liées au confinement.

Il nous faut aussi réfléchir au devenir de l'éclairage public. Les installations sont de plus en plus obsolètes, énergivores et budgétivores. Une étude sera prochainement entreprise pour définir une stratégie.

Concernant les abords des maisons dans les villages, je rappelle qu'il n'est pas possible pour la commune de les entretenir. Il appartient donc à chacun d'entretenir ou de faire entretenir ses abords.

Cependant, une étude est en cours pour envisager le recrutement d'un deuxième employé communal. Le coût n'est pas négligeable car à la rémunération, il faut ajouter les investissements nécessaires pour lui permettre d'exercer son travail de façon efficace (véhicule, matériels d'entretien, équipements...).

Mais ceci pourrait aussi nous faire faire des économies car nous pourrions ainsi nous passer d'une partie de la sous-traitance à condition que la personne recrutée possède certaines qualifications.

Une autre nouveauté, désormais, les samedis de 10H00 à 12H00, nous accueillons sur la commune une boulangère/épicière sur la place de l'église. Venez la rencontrer et découvrir ses produits.

Bon courage à toutes et à tous.

*Votre maire,
Jean Paul BURJADE*

INVENTAIRE DES TRAVAUX D'INVESTISSEMENT 2020

Rappel : En raison de la crise sanitaire, le conseil municipal a été installé le 25 mai 2020, le budget a été voté le 09 juillet 2020, avec la trêve estivale, nous avons cumulé :

- un retard de trois mois pour les travaux,
- un retard de six mois pour les différents dossiers.

Nous nous efforçons de rattraper ces retards.

Les gros chantiers en 2020 :

La réfection de l'étanchéité du clocher de notre église pour un montant HT de 7 694,00 €, subventionnée à hauteur de 1 923,50 €.

La réfection des planchers de l'école et de la salle commune pour un montant HT de 5 107,00 €, subventionnée à hauteur de 3 574,90 €.

La finalisation du programme d'adaptation d'un poste de travail pour un montant HT de 4 845,66 €, subventionnée à hauteur de 4 390,96 €.

Liste non-exhaustive des autres investissements de 2020 :

- Point propre pour les ordures ménagères place de l'église
- Etagères pour la salle d'archives communales
- Rideaux de la salle des fêtes
- Columbarium dans le cimetière
- Serveur informatique mairie
- Radar pédagogique photovoltaïque dans la traversée de Côte Ribière

Au total, le montant des travaux d'investissement engagés en 2020 s'élève à 37 458,24 € HT.

Ces travaux sont d'ores et déjà engagés financièrement.

conseil municipal du lundi 25 mai 2020

Installation du conseil municipal et élections du Maire et des Adjoints

C'est dans une atmosphère pesante, très protocolaire et en l'absence du public que le conseil municipal a été installé.

Il a été procédé ensuite à l'élection du maire et des adjoints.

Monsieur Jean-Paul BURJADE est élu maire,
Monsieur Laurent LHERITIER est élu premier adjoint,
Madame Corine GIRAUD est élue deuxième adjointe,
Monsieur Vincent MERIGOT est élu troisième adjoint.

La composition du conseil municipal est donc la suivante :

Rang	Fonction	Civilité	Nom	Prénom
1	Maire	Monsieur	BURJADE	Jean Paul
2	1° Adjoint	Monsieur	LHERITIER	Laurent
3	2° Adjointe	Madame	GIRAUD	Corine
4	3° Adjoint	Monsieur	MERIGOT	Vincent
5	Conseillère	Madame	CARPENTIER BAGNERIS	Carole
6	Conseillère	Madame	PAULY	Christiane
7	Conseillère	Madame	DUTILLEUL	Aurélie
8	Conseillère	Madame	HOBBS	Sally
9	Conseiller	Monsieur	DEUILLARD	Roland
10	Conseillère	Madame	LOYNET	Evelyne
11	Conseiller	Monsieur	LAIR	Jean Paul

Le rang, en dehors de l'exécutif (maire et adjoints), est déterminé en fonction du nombre de voix obtenues lors des élections.

conseil municipal du jeudi 25 juin 2020

1) Instauration éventuelle de commissions communales :

Monsieur le maire propose de ne pas instaurer de commissions communales. Nous sommes une petite commune et il lui semble que l'ensemble du conseil municipal doit être associé aux décisions.

3) Désignation du délégué communautaire et de son suppléant :

Le maire de la commune est délégué d'office, son suppléant est le premier qui suit dans l'ordre du tableau. Le maire peut renoncer à ce mandat et dans ce cas, le délégué comme son suppléant sont pris sur volontariat dans l'ordre du tableau.

Considérant que chaque tenue d'un conseil communautaire est précédée d'une conférence des maires de la communauté de communes, Monsieur le maire ne souhaite pas participer à cette instance et propose le poste de délégué à Monsieur Laurent LHERITIER et celui de suppléante à Madame Corine GIRAUD, qui les acceptent.

4) Volontariat pour faire partie des commissions intercommunales :

C'est un appel à candidature. Pour la précédente mandature les commissions étaient les suivantes : Développement durable, rivières et aménagement de l'espace, Habitat et logement, Economie, Action sociale et enfance, SPANC et agenda 21, Culture et tourisme, Voirie, Sports, Déchets, Santé, Finances et CLECT.

5) Désignation des représentants de la commune aux différents organismes :

SDIC (Syndical pour le Développement de l'Informatique Communale) :
Monsieur Laurent LHERITIER titulaire et Madame Aurélie DUTILLEUL suppléante

SDEC (Syndicat Départemental des Energies de la Creuse) :
Messieurs Roland DEUILLARD et Laurent LHERITIER titulaires et
Messieurs Jean-Paul LAIR et Vincent MERIGOT suppléants

SIAEP de la Rozeille (Syndicat Intercommunal d’Alimentation en Eau Potable) :

Messieurs Roland DEUILLARD et Vincent MERIGOT titulaires et Mesdames Corine GIRAUD et Sally HOBBS suppléantes

CNAS (Comité National d’Action Sociale) :

Madame Aurélie DUTILLEUL

Caisse locale des Collectivités publiques du Crédit Agricole Centre France :

Une volontaire pour représenter le maire, Madame Corine GIRAUD

GROUPAMA :

Un volontaire pour représenter le maire, Monsieur Laurent LHERITIER

SDIS 23 (Service départemental d’incendie et de secours) :

Une volontaire pour représenter le maire, Madame Evelyne LOYNET

Gendarmerie :

Une volontaire pour représenter le maire, Madame Evelyne LOYNET

6) Renouvellement de la CCID (Commission Communale des Impôts Directs) :

Le maire est d’office président de cette commission.

Le conseil municipal, par délibération, doit proposer une liste de 24 commissaires. La désignation effective des commissaires titulaires et suppléants est effectuée par le directeur départemental des finances publiques.

7) Désignation du correspondant défense de la commune :

Depuis sa création, Monsieur Laurent LHERITIER a occupé cette fonction. Monsieur le maire propose de le reconduire. A l’unanimité, le conseil municipal approuve cette proposition.

8) Fixation des indemnités de fonction :

Les indemnités de fonction ont été réévaluées par l’Etat depuis fin 2019, pour pourvoir au manque de vocation dans de nombreuses communes. Cette réévaluation n’a pas été appliquée dans notre municipalité faute de réunion du conseil et par manque de données juridiques.



Vue depuis la salle des fêtes



Derrière l'église



Blason gravé dans le séquoia

La commune dispose d'une école primaire petite section, d'un service de La Poste, et le vendredi soir du camion à pizzas de Fred et Lucrece

Moutier Rozeille

est une petite commune de 450 habitants répartis en 22 bourgs entre Aubusson et Felletin.

Son nom provient du monastère jadis installé sur le site. Mais les traces d'occupation sont très anciennes, probablement

-4000, sur le bord de la Roseille.

Le patrimoine archéologique de la commune est riche de 2400 ans d'histoire, avec des fouilles

à L'Arbre, site du Pauquet et surtout la fin de 13 ans de campagne de fouilles sur le site

de Saint Hilaire, menées par Jacques Roger, ingénieur à la DRAC, qui a découvert un

ancien mausolée gallo-romain devenu une église au fil des siècles. De nombreux sarco-

phages ont été retrouvés, ainsi que de petits objets et fragments de céramique.

Moutier Rozeille présente également un petit patrimoine de fontaines et lavoirs, ainsi que de

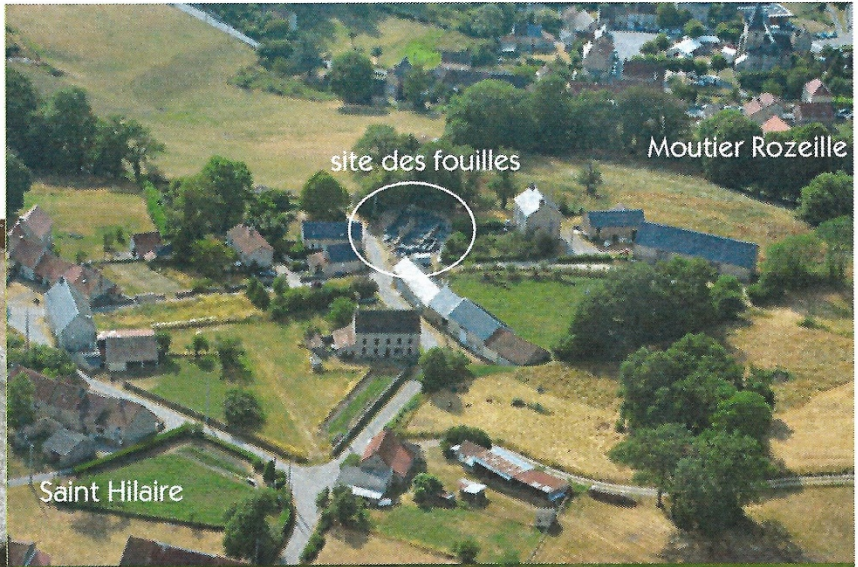
belles maisons bourgeoises, sans oublier les sentiers de randonnées et balades permet-

tant de découvrir les gorges de la Rozeille classées Znieff, ainsi que de magnifiques panoramas.



Saint Hilaire

se trouve au-dessus du bourg de Moutier Rozeille, c'est là que le site archéologique se trouve.



Crédits photographique J. Roger DRAC Nouvelle Aquitaine

Bijoux découverts lors des fouilles

L'indemnité du maire est, de droit et sans débat, fixée au montant prévu par la loi de 25,5% de l'IBT (Indice Brut Terminal) de la fonction publique territoriale.

Pour les adjoints, les taux passent de 6,6% à 9,9% de l'IBT de la fonction publique territoriale.

Pour bénéficier de cette indemnité, les adjoint·e·s doivent être titulaires d'une délégation.

Les délégations sont sous la surveillance et la responsabilité du maire qui les ratifie par un arrêté. Monsieur le maire envisage de donner délégation à l'ensemble des adjoints dans les domaines de l'urbanisme, de la voirie, de la gestion du personnel et de la comptabilité. Concernant le budget, seul le premier adjoint sera délégataire pour des raisons de suivi.

Monsieur le maire précise que ces délégations peuvent être retirées à tout moment.

Cette année, en raison de la crise sanitaire, l'application du nouveau calcul du montant des indemnités est à effet rétroactif à compter de l'installation du nouveau conseil municipal, à savoir le 25 mai 2020.

Monsieur le maire propose donc d'instaurer ces nouveaux taux pour les adjoints et la rétroactivité pour l'ensemble de l'exécutif.

9) Souscription d'un contrat d'assurance pour le maire et les élus titulaires d'une délégation :

La commune est désormais dans l'obligation de souscrire un contrat d'assurance pour le maire et les élus titulaires d'une délégation. Le maire, en l'absence de précision, décide avec l'ensemble du conseil d'ajourner cette délibération qui sera étudiée lors d'un prochain conseil municipal. Les élus sont cependant couverts par une assurance personnelle souscrite par Monsieur le maire.

10) Autorisation de poursuivre l'ester en justice dans l'affaire « Creuse Grand Sud » :

Les conseils municipaux installés doivent reprendre une délibération pour autoriser le maire à ester en justice devant toutes les instances. Nous sommes concernés dans l'affaire de la communauté de communes « Creuse Grand Sud ». Concernant ses frais, Maître MAGNE nous a

indiqué qu'il ne prendrait des frais pour chaque commune qu'à hauteur du remboursement de chaque assurance.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser le maire à poursuivre la procédure.

11) Attribution d'une prime exceptionnelle pour la continuité du service public :

Monsieur le maire propose d'attribuer une prime exceptionnelle aux agents de la commune qui ont participé activement au maintien de la continuité du service public pour un montant total de 1 500,00 €.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

12) Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour le budget 2020 :

Monsieur le maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

conseil municipal du Jeudi 09 Juillet 2020

Une modification concernant les représentants de la commune au SIAEP :

Monsieur Laurent LHERITIER est désigné délégué titulaire en lieu et place de Monsieur Roland DEUILLARD et Monsieur Roland DEUILLARD est désigné suppléant en lieu et place de Madame Sally HOBBS.

1) Approbation des comptes et affectation des résultats :

Monsieur le maire rappelle que le conseil a déjà décidé de ne pas augmenter les taxes.

Monsieur le maire après avoir donné lecture des différents comptes et proposé l'affectation des résultats, demande au conseil d'élire un président de séance pour procéder au vote.

L'abstention est compréhensible pour les nouveaux membres du conseil.

Monsieur Laurent LHERITIER est élu président de séance, Monsieur le maire quitte la salle.

Monsieur Laurent LHERITIER fait procéder aux votes.

Approbation du compte de gestion 2019 pour le budget assainissement

Approbation du compte administratif 2019 pour le budget assainissement

Affectation des résultats pour le budget assainissement

Approbation du compte de gestion 2019 pour le budget principal

Approbation du compte administratif 2019 pour le budget principal

Affectation des résultats pour le budget principal

Les comptes comme les affectations de résultats sont adoptés à l'unanimité.

2) Vote des subventions 2020 :

Monsieur le maire propose les subventions suivantes,

COMICE AGRICOLE : 221 € 50

AMICALE : 100 € 00 si besoin au lieu de 850 € 00 car même s'il n'y aura pas de fête cette année, il y a cependant le maintien de la gratuité des « mercredis loisirs ».

Monsieur le maire précise qu'une subvention exceptionnelle pourrait être attribuée à certaines associations si elles en font apparaître le besoin dans leur bilan financier.

3) Vote des budgets 2020 :

Monsieur le maire souligne, comme chaque année, et c'est important, l'excellent travail de préparation fait par Madame Annie GESSET. La construction budgétaire est de plus en plus contraignante.

Cette année très particulière, l'effort portera sur la continuité modérée des actions engagées et sur la préparation des futurs axes d'effort. Il nous faut réfléchir sur :

- Le devenir du site des fouilles du village de Saint Hilaire.
- La création d'une maison d'assistante maternelle.

- Le développement de l'attractivité.
- L'accueil des personnes âgées dans un environnement propice.
- L'installation de nouveaux commerces.
- La mise en valeur du site de la tour Catinaud.

Cependant, nous attendons le retour du stage SEPT et nous n'oublions pas nos engagements.

Monsieur le maire donne lecture de la prévision budgétaire et la soumet à l'approbation du conseil.

Le budget principal 2020 s'équilibre pour la section de fonctionnement en recettes et en dépenses à 417 393,00 € et pour la section d'investissement à 281 434,00 €.

Le budget assainissement s'équilibre en exploitation à 21 368,00 € et en investissement à 8 909,00 €.

4) Priorisation des travaux 2020 :

Monsieur le maire expose une liste non exhaustive des travaux envisagés pour l'année 2020 et demande l'avis du conseil municipal (voir page 4). Il est important de rappeler que cette liste peut varier en fonction des impératifs.

conseil municipal du 26 septembre 2020

1) Représentant·e·s à la commission locale d'évaluation des charges transférées de notre communauté de communes :

Titulaire : Monsieur Jean Paul BURJADE

Suppléante : Madame Corine GIRAUD

2) Participation aux commissions de la communauté de communes :

Commissions	Titulaires	Suppléant-e-s
Finances	Corine GIRAUD	Aurélie DUTILLEUL
Ressources humaines	Corine GIRAUD	Aurélie DUTILLEUL
Statuts	Jean-Paul BURJADE	Vincent MERIGOT

Petite enfance, enfance, jeunesse	Aurélie DUTILLEUL	Carole CARPENTIER
Eau, SPANC	Roland DEUILLARD	Jean-Paul BURJADE
Déchets, développement durable	Laurent LHERITIER	Corine GIRAUD Vincent MERIGOT
Economie, numérique	Corine GIRAUD	Vincent MERIGOT
Accueil, économie sociale et solidaire	Aurélie DUTILLEUL	
Culture, sports	Christiane PAULY	Carole CARPENTIER Jean-Paul LAIR
Voirie, bâtiments	Vincent MERIGOT	Evelyne LOYNET
PLUI, habitat	Vincent MERIGOT	Evelyne LOYNET
Santé	Christiane PAULY Aurélie DUTILLEUL	Jean-Paul LAIR
Tourisme	Roland DEUILLARD Sally HOBBS	Christiane PAULY

3) Recrutement d'un agent en CDD pour l'entretien :

Le contrat en CDD d'un agent d'entretien pour 24,5h/mois annualisées est prolongé.

4) Règlement fixant les tarifs de location de matériels :

Les habitants de la commune et propriétaires de résidences secondaires (sur justificatif) peuvent, en fonction de la disponibilité, emprunter les tables et les chaises de la salle des fêtes à titre gracieux et louer le chapiteau pour un montant de 50€00. Perception et réintégration sur place.

5) Réflexions sur l'organisation matérielle du télétravail et/ou du travail à distance :

Monsieur le maire pense que cette réflexion est nécessaire car elle permettra de favoriser le télétravail, notamment le travail à distance contraint, et aussi aux élus d'accéder à certaines données à titre consultatif (cadastre, comptabilité, CCID, état civil...).

Deux projets sont en cours d'étude, qui sont proposés par la société CERIG :

PROJET 1 : Hébergement extérieur

a) Coût pour la collectivité : 2 880 € TTC par an (c'est du fonctionnement)

b) Installation : 3 312 € TTC (une seule fois)

Sur 6 ans (la durée de vie moyenne pour le serveur du projet 2) c'est 17 280 € TTC sans l'installation.

PROJET 2 : Achat d'un serveur

Coût pour la collectivité : 5 984 € HT avec installation (c'est de l'investissement)

a) Une subvention DETR pourrait être accordée à hauteur de 50%

b) Cette installation a une durée de vie moyenne de six ans

À ces deux projets, il faut rajouter l'achat d'un poste de travail de type Windows 10 pour un montant de 1 248 € HT, subventionnable à hauteur de 50%.

Monsieur le maire, après échanges, propose d'adopter le projet 2 et demande au conseil de l'autoriser à monter un dossier de demande de subvention, qui s'il est accepté, coûterait à la commune (autofinancement) au maximum 3 616 €00.

Le projet 2 est adopté à l'unanimité

La Vie de la commune

Depuis le dernier Moutier-Rozeille infos, nous avons la joie de vous annoncer :

Les naissances de :

Camille FAURE le 17 mars 2020, au foyer de Julien et Mélodie, habitants des Brugerettes.

Naëlys URSIN LEMEUNIER le 17 novembre 2020, au foyer de Sébastien et Nadège, habitants de Côte Ribière.

Et les mariages de :

Morgan MARLIÈRE et Kincy NANJA, habitants du Bourg, le 17 mai 2020.

Mathieu CARNEIRO et Océane NABLANC, habitants du Bourg, le 22 août 2020.

Nous adressons nos sincères félicitations et tous nos vœux de bonheur à toutes ces familles.

Nous déplorons aussi, les décès de :

Monsieur André NIVET, habitant de Côte Ribière, le 17 février 2020.

Madame Andrée LEGROS, habitante des Brugerettes, le 23 février 2020.

Monsieur Aimé VESELSKY, habitant du Bourg, le 29 juillet 2020.

Monsieur Gérard MAFFRAND, habitant de Confolent, le 10 août 2020.

À leurs familles, nous adressons nos très sincères condoléances.

LES associations de la commune

En raison de la crise sanitaire, toutes les activités festives et sportives sont suspendues.

❖ ***Comité des fêtes de Moutier Rozeille :***

Contact : La présidente, Madame Marie Claude CASSIER au 05 55 66 84 19

❖ ***Rando nature :***

Contact : Le président, Monsieur Roland DEUILLARD au 05 55 83 88 45.

❖ ***Topgym :***

Contact : La présidente, Madame Christiane PAULY au 05 55 66 30 35.

❖ ***ACCA :***

Contact : Le président, Monsieur Jean Claude CLAVAUD au 05 55 66 36 34

❖ ***Parents d'élèves « Chabat d'entra les p'tits loups » :***

Contact : La présidente, Madame Aurélie DUTILLEUL au 06 86 69 06 81

❖ ***GB2L RACING TEAM :***

Contact : Le président, Monsieur Gilles LUNEAU au 05 55 67 99 35

Pour contacter votre maire

Sur rendez-vous auprès du secrétariat au 05 55 66 13 16

Par courriel : mairie.moutierrozeille@orange.fr

Site internet : <http://www.moutierrozeille.fr>